

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 22/01/2025, s'est réuni en Mairie le 30/01/2025 à 18H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BRULANT. CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : M. LATOUR a donné pouvoir à M. DECOURTY.

Absent : Mme BERNARD. M. BIASI.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Projet réhabilitation rue Louis Pons (1^{ère} phase : état des lieux)

M. le Maire fait part à l'assemblée de la visite du Chef de service Ingénierie territoriale du Département le 28 novembre dernier concernant le projet d'aménagement de la Rue de Montastruc et de la Rue Louis Pons (Départementale 113).

Objectifs : Priorité à la sécurisation de la rue Pons

Aménagement d'un cheminement piéton aux normes PMR pour préserver les passants notamment avec la présence des résidents du Foyer Mont Clair,

Remise en état des abords de la rue,

Gestion des nombreux stationnements gênants (prendre en compte la question des voitures électriques, les fils de rechargement privés qui sont sur le domaine public) et trouver des stationnements pour les riverains,

Gestion des flux avec la présence de camions et tracteurs-remorques,

Gestion des problèmes de visibilité sur certaines sections (mise en place de feux micro-régulés...).

Dans un premier temps il est nécessaire de faire un point avec les concessionnaires SAUR, AGUR, ENEDIS, ORANGE, TE 47 pour connaître l'état des différents réseaux.

M. le Maire et M. Jugie expliquent que la commune devra informer et associer le Département à toute prise de décision (programme et calendrier des travaux, recrutement maître d'œuvre, etc)

Ordures ménagères : changement de site pour implantation colonnes de tri

M. le Maire informe l'assemblée que les colonnes de tri qui se trouvent actuellement au carrefour de la route de Montastruc avec la route de Lause vont être déplacées sur le terrain face aux ateliers municipaux.

Le site actuel n'est plus adapté. Il manque d'espace pour recevoir des colonnes supplémentaires. La collecte des déchets est gênée par la présence de câbles téléphoniques empêchant le soulèvement des colonnes.

Dotation forfaitaire Recensement Population (rémunération agents recenseurs)

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune va percevoir une dotation forfaitaire de 1 699 € pour les travaux de recensement qu'elle doit effectuer.

M. le Maire propose que cette dotation soit reversée en totalité aux 2 agents recenseurs.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande de réintégration de M. Patrice Cagnati

M. le Maire rappelle que Patrice Cagnati est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} mars 2022. M. le Maire informe que ce dernier a demandé à réintégrer la collectivité à compter du 1^{er} mars 2025. Un rendez-vous va lui être proposé afin d'établir les conditions de reprise.

Marchés de Producteurs de Pays (nombre, dates, planning présence)

Après débat, le conseil municipal décide d'organiser 5 marchés durant la période estivale 2025 : les dimanches 20 – 27 juillet et 3 – 10 et 17 août.

Demande de local (ancien local UNA-Salle Billou) par le comité des fêtes

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande du comité des fêtes qui souhaite avoir à sa disposition les locaux (inutilisés depuis le départ de l'UNA) de la salle Billou.

Cela leur permettrait de stocker matériel, équipement, accessoires et d'y réaliser les préparatifs des festivités.

M. Touron n'est pas opposé à l'attribution de ce local au comité des fêtes, toutefois il souhaiterait qu'une éventuelle demande de location soit prioritaire par rapport à une utilisation à titre gratuit.

Le conseil municipal donne son accord à l'occupation du local par le Comité des Fêtes.

Convention utilisation salle du Magre

M. le Maire rappelle que de nouveaux tarifs d'utilisation de la salle du Magre avaient été établis [cf. CM du 01/03/2023] et applicables à compter du 1^{er} juillet 2023.

Lors de la location de la salle par le comité des fêtes pour le marché de Noël, une information de gratuité a circulé... information erronée.

Vu le malentendu, M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite revoir sa position pour cet événement-là.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder la gratuité et d'appliquer le tarif en vigueur.

Demande acquisition parcelles ZM 92 et 93

M. le Maire expose à l'assemblée la demande d'acquisition des parcelles ZM 92 et 93 par l'acquéreur potentiel de la propriété de M. et Mme MICHON sise 391 Côte St Jean.

Vu la configuration des terrains et leur nature (chemin rural, zone naturelle), le conseil municipal émet un avis défavorable à la vente de ces parcelles.

Informations diverses

SIVU Chenil de Caubeyres : M. le Maire explique que la cotisation à verser au SIVU Chenil est passé de 1.35 € à 2.25 € par habitant pour l'année 2025.

L'association des Maires de Lot et Garonne ainsi que de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà décidé de suspendre le versement de la cotisation 2025 dans l'attente d'une nouvelle réunion du comité syndical.

Théâtre Huguette Pommier : M. le Maire informe qu'un projet de reprise du Théâtre est en cours de discussion. Ce projet culturel est porté par Sébastien Laligne, artiste multidisciplinaire avec une expérience significative dans le domaine artistique.

Chantiers Jeunes : Les chantiers jeunes 2025 auront de nouveau lieu durant les vacances scolaires pour la réalisation de travaux de peinture de mobilier urbain, mur ou marelles au sol dans la cour de l'école, entretien/plantations, espaces verts, animations intergénérationnelles, actions solidaires...

M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur un éventuel chantier à proposer si elle décide de candidater.

Côte Saint Jean : M. le Maire informe que suite à l'affaissement de terrain Côte St Jean, la gestion de ce sinistre est prise en charge par la Communauté de Communes, cette voie étant à compétence communautaire. M. Jugie précise qu'un devis a été demandé pour des travaux d'enrochement. Dossier en cours.

Arbre Rue du Château d'Eau : M. Bouissière explique le différent qu'oppose M. Dibois à la Commune. Il s'agit d'un arbre dont les racines provoqueraient des fissures sur la maison de M. Dibois. Il est demandé à la Commune de couper cet arbre.

Le conseil souhaite que la Compagnie d'assurance de la Mairie, SMACL Assurances, soit informée pour avis et/ou pour suite à donner.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
